



Direction générale des ressources humaines et
des affaires juridiques
Service ressources humaines – AE/PM/ED
concours.epp@men.lu

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire, notamment l'article 6 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 7 ;

Arrête :

Article unique : Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribués à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de professeur d'enseignement technique, spécialité « éducateur gradué » sont définis d'après le relevé des épreuves suivant :

I. Première épreuve

Une épreuve écrite portant sur un sujet obligeant le candidat à regrouper, analyser et synthétiser divers concepts et notions utilisés dans les domaines de l'action éducative et sociale. Les sujets à traiter se réfèrent aux programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social, dispensées dans le cadre des études d'éducateur (cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique ; division des professions de santé et des professions sociales). Cette épreuve est à rédiger en allemand.

Coefficient 1

Durée : 3 heures

II. Deuxième épreuve

Une épreuve écrite portant sur le cadre législatif, réglementaire et organisationnel de secteurs choisis de l'action éducative et sociale. Cette épreuve est à rédiger en français.

Coefficient 1

Durée : 2 heures

III. Troisième épreuve

Une épreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat) sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique.

Cette épreuve est à réaliser sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique (réalisé à domicile) portant sur un sujet pertinent de l'action éducative et sociale, ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de maître de cours spéciaux à laquelle se préparent les candidats. Elle comporte également la préparation d'une activité d'enseignement se situant dans le cadre des études d'éducateur et se basant sur le travail en question. L'exposé, en langue française ou allemande (au choix du candidat), sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient 2

Durée de l'exposé : 20 minutes
Préparation : à domicile

Luxembourg, le

08 NOV. 2021

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,



Claude MEISCH

Informations complémentaires

Les épreuves permettront de juger les capacités de regroupement, d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale - dans les deux langues véhiculaires de l'enseignement - en rapport avec des contenus de divers domaines figurant aux programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social.

Par « programmes » il faut entendre les programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social dispensées dans le cadre des études d'éducateur (cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique; division des professions de santé et des professions sociales) :

- Méthodologie de la pratique professionnelle/Action éducative et sociale (2GED)
- Pratique professionnelle (2GED)
- Pratique et méthodologie professionnelles (1GED)
- Méthodologie du travail éducatif et social (Terminale).

Les programmes des branches sont définis dans le recueil «Horaires et Programmes» du MENFP.

Pour ce qui est de l'appréciation générale des différentes épreuves écrites et orales, il sera exigé du candidat un travail correct, raisonné, structuré et soigné, quant au fond et quant à la forme.

En ce qui concerne en particulier **la première épreuve écrite**, il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances et d'informations. Ainsi un étalage d'un savoir encyclopédique sans lien direct avec le sujet précis de l'épreuve est à éviter en tout cas. Le candidat doit être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée en se servant d'un vocabulaire précis.

Pour ce qui est des épreuves orales, le langage et la maîtrise du vocabulaire disciplinaire seront en outre appréciés.

Pour ce qui est de **la deuxième épreuve écrite**, les secteurs choisis de l'action éducative et sociale **avec leur cadre législatif, réglementaire et organisationnel** sont les suivants: accueil et prise en charge de jour d'enfants et d'adolescents, accueil et prise en charge de jour et nuit d'enfants et d'adolescents, école primaire, lycées et lycées techniques, éducation différenciée, accompagnement de personnes affectées d'un handicap, emploi et insertion socio-professionnelle, accompagnement de personnes âgées.

Etant donné que pour l'ensemble des épreuves il s'agit d'épreuves faisant appel aux capacités d'analyse et de synthèse du candidat, il lui est loisible d'utiliser divers documents, textes législatifs et réglementaires ainsi que des notes personnelles.

Exemples d'épreuves

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Examen – concours

en vue du recrutement au stage pédagogique à la fonction de professeur d'enseignement technique

Spécialité : éducateur gradué

Session 2020

Epreuve écrite du 29 janvier 2020

Epreuve écrite portant sur le cadre législatif, réglementaire et organisationnel de secteurs choisis de l'action éducative et sociale

L'épreuve est à rédiger en français.

Durée : 2,5 heures.

Question 1

A

*Suite à la ratification de la Convention des droits de l'enfant (décembre 1993) et à la loi entrée en vigueur en 1992 visant la **Protection de la Jeunesse**, l'État luxembourgeois est en obligation de protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou toute autre personne à qui il est confié. Par ailleurs l'État est obligé d'établir des programmes de prévention à cet égard.*

1. Expliquez comment et en quels points la création de l'ONE par la loi du 16 décembre 2008 (**Aide à l'enfance et à la famille**) a changé l'approche et la prise en charge des familles à problèmes multiples et des jeunes en situation de détresse. (4 points)
2. Expliquez sur quels principes importants est basée l'aide de l'ONE. (2 points)

B.

François Bienaimé est un éducateur travaillant depuis 5 ans dans une Maison relais. Sa marraine Marie-Charlotte est décédée récemment et lui a légué une belle maison à la route d'Arlon à Luxembourg-ville. François pense à y ouvrir, en tant que personne physique, un service d'éducation et d'accueil (SEA) pour enfants, en journée entre 7:00 et 19:00 heures.

1. Pour être conforme à la loi et aux règlements et avoir droit à un agrément, François doit respecter certaines conditions.

Nommez les textes législatifs/réglementaires et les articles respectifs dans lesquels François trouve les informations détaillées concernant ces conditions à respecter par tout gestionnaire d'un SEA ? (2 pts)

2. Est-ce que François peut lui-même être chargé de direction du SEA ?

Argumentez votre réponse et **référez-vous** à l'article correspondant dans le texte législatif/réglementaire. (1 pts)

3. Claudine travaille dans le SEA de François avec des jeunes enfants de 4 à 6 ans. Le matin à 7.00 heures elle est la seule éducatrice pour accueillir 6 enfants. Vers 7.30 heures le nombre d'enfants augmente à 12, et elle reste seule avec les enfants jusqu'à 8.00 heures quand elle les accompagne à l'école.

Est-ce que Claudine est dans une situation de légalité pendant la matinée ? Expliquez la situation en vous référant à la loi et au règlement grand-ducal respectif avec l'article précis ! (1 pt)

Question 2

A.

Le Revenu d'inclusion sociale, créé par la loi du 28 juillet 2018, permet aux personnes n'atteignant pas un certain seuil de revenu, de bénéficier d'une assistance financière publique.

1) Expliquez la différence entre allocation d'inclusion et allocation d'activation. Pour quelle(s) raison(s) cette différence est-elle faite ?

2) Quelles missions incombent au Fonds national de solidarité ?

3) Quel est le rôle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) ?

4) A quel niveau et de quelle manière entrent en jeu les offices sociaux ?

5) En considérant la loi dans son ensemble : pouvez-vous vous forger une opinion quant à son efficacité ? Motivez votre avis en donnant, au préalable, votre définition personnelle du concept d'inclusion sociale.

B.

La loi du 19.12.2008 portant réforme de la formation professionnelle a introduit un moyen de certification des compétences professionnelles tout à fait nouveau. De quoi s'agit-il ?

(1+2+2+1+3+1 points)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Examen – concours

en vue du recrutement au stage pédagogique à la fonction de professeur d'enseignement technique

Spécialité : éducateur gradué

Session 2020

Epreuve écrite du 4 février 2020

L'épreuve est à rédiger en allemand.

Durée : 3 heures.

- 1) Welche Vorteile bieten Projekte gegenüber einer einzelnen Aktivität in der erzieherischen/sozialen Arbeit? (6 P)

- 2) Sie sind Erzieher in einem Altersheim (60-80-jährige Bewohner) und sollen ein Projekt mit Ihren Bewohnern durchführen. (8 P)
 - a) Wählen Sie hierzu ein passendes Thema aus und begründen Sie Ihre Auswahl!
 - b) Entscheiden Sie sich für drei Projektprinzipien und erklären Sie, wie Sie diese im Laufe des Projektes umsetzen würden.

- 3) Begründen Sie für welche Adressatengruppe Sie eher eine geschlossene Planung und für welche Sie eher eine offene Planung wählen würden. (6 P)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Examen-concours

en vue du recrutement au stage pédagogique à la fonction de professeur d'enseignement technique

Spécialité : éducateur gradué

Session 2020

Epreuve orale du 26 février 2020

Epreuve orale sur base d'un travail réalisé à domicile portant sur le sujet suivant :

Ihre Schüler (im ersten Jahr der Erzieherausbildung am LTPES: 2GED) werden ihr erstes Praktikum in einem Jugendhaus absolvieren.

Erklären Sie, wie Sie das Thema Nähe und Distanz in diesem Zusammenhang mit Ihren Schülern behandeln würden.